

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 2 SEPTEMBRE 2024

CANAL DE NANTES À BREST

UN APPEL À PROJETS OUVRE 4 MAISONS ÉCLUSIÈRES À DE NOUVEAUX PROJETS D'OCCUPATION ET D'ANIMATION

Gestionnaire de la section costarmoricaine du canal de Nantes à Brest, le Département lance, à compter de ce lundi 2 septembre, un appel à projets pour l'occupation et l'animation de quatre maisons éclusières situées au bord du canal. Les candidats devront déposer leur dossier de candidature avant le 4 novembre 2024.

« Les maisons éclusières, font aujourd'hui partie intégrante du paysage, et leur architecture si particulière est l'un des symboles de notre patrimoine départemental. Avec le lancement d'un nouvel appel à projets pour l'occupation et l'animation de ces maisons, autrefois utilisées pour le logement des éclusiers et de leurs familles, le Département souhaite favoriser l'activité touristique sur le canal et en Centre-Bretagne. Hébergement, restauration, location de vélos ou de bateaux, animations, vente de produits régionaux, services, informations et conseils touristiques : les possibilités sont nombreuses pour les futurs occupants », explique **Nathalie Travert-Le Roux**, vice-présidente du Département déléguée au patrimoine immobilier et au tourisme.

Lancé par Napoléon en 1804, le projet de canal de Nantes à Brest avait, à l'origine, un objectif de développement économique et agricole de la Bretagne avec le transport de toutes sortes de marchandises par voie fluviale. Aujourd'hui, les berges de la section costarmoricaine du canal sont propices à l'écotourisme fluvial, et notamment aux découvertes culturelles, à la randonnée, au vélo et aux balades à cheval puisque les chemins de halage d'autrefois ont été transformés en voies vertes, et se trouvent sur le parcours de la célèbre Vélodyssée (EuroVelo1).

EN CHIFFRES - LA SECTION COSTARMORICAINE DU CANAL DE NANTES A BREST

42 KM

entre l'écluse des Forges (dite écluse Nicolo) et le pont de Goariva

55 ÉCLUSES

1 BARRAGE

au niveau de l'étang du Korong

7 MAISONS ÉCLUSIÈRES



LES 4 MAISONS ÉCLUSIÈRES CONCERNÉES

- Sur la commune de Plélauff, au lieu-dit de Bon-Repos, les maisons Argoat (59 m²) et Armor (93 m² avec cellier attenant de 32 m²)
- Sur la commune de Plélauff, la maison du Bout-du-Pont (109 m²) avec cellier attenant (15 m²)
- Sur la commune de Glomel, la maison de Pont-ar-Len (80 m²) avec 2 celliers attenants (16m² chacun) et 2 garages (22m² et 39 m²)

Le Département s'engage à mettre à disposition les maisons éclusières dans l'état clos-couvert (toiture, huisseries et assainissement), assurant l'imperméabilité à l'eau et l'étanchéité à l'air des maisons. Les travaux d'adaptation et d'aménagement intérieur et extérieur resteront à la charge des occupants après validation technique du Département.

EN PRATIQUE

Dossiers de candidature disponibles sur <https://cotesdarmor.fr/appels-projets>.

Dossier à renvoyer dûment complété **avant le 4 novembre 2024**.

Deux **visites groupées** seront organisées pour les candidats qui en feront la demande.

Durée de mise à disposition : 5 ans, à compter du mois de février/mars 2025.

Redevance annuelle : 1 700 €/an, révisable selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) de l'INSEE.

Pour tout renseignement, envoyer un courriel à : maisonseclusieres22@cotesdarmor.fr ou contacter Yvon Pellerin au 02 96 62 63 12 ou Aurélie Fleury au 02 96 62 62 92.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83